



## AEN et Voiture de fonction

Par h2oceanos, le 05/09/2025 à 09:12

Bonjour,

Je vous contacte car je suis dans une impasse. J'ai fait de nombreuses recherches et j'essaie d'obtenir des réponses claires à mes questions liées à la (nouvelle) réglementation vis à vis des véhicules de fonction.

J'ai dans mon **contrat de travail** datant de **2023** la **mise à disposition d'un véhicule de fonction**. Celui-ci est loué mensuellement à un loueur de voiture (contrat d'1 mois renouvelé tous les 15 du mois).

L'avantage en nature (**AEN**) est calculé à hauteur de **9% du prix d'achat**. Jusque là, tout est correct.

Un **nouvel arrêté** est sorti le 25 février 2025 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051254024>) définissant de nouvelles règles.

Le 15 avril 2025, j'ai du changer de véhicule et le service comptable a pris en considération la nouvelle réglementation et me facture à hauteur de **15%** désormais.

Question : comme mon contrat date de 2023 (avant la nouvelle loi) et qu'il spécifie une mise à disposition d'un véhicule de fonction, ne devrais je pas rester sur l'ancien taux ????

2e question : Ayant changé au 15 du mois, la compta me prélève 100% de la location mensuelle du 1er véhicule et 100% du prix mensuelle de la location du 2nd véhicule. Là encore est ce normal de payer 2 mois d'AEN pour 1 mois de location ?!

En espérant avoir été clair et vous remerciant par avance pour vos réponses.

Bien à vous,